



Ville de  
**NOUMÉA**

**Direction de la police municipale**

Hôtel de police – 9, rue Frédéric-Surleau – 98800 Nouméa  
Tél : 25 23 23

## DEMANDE DE DÉLIVRANCE D'UNE CARTE DE STATIONNEMENT RÉSIDENTIEL

Pour l'année : .....

### IDENTITÉ ET COORDONNÉES DU DÉCLARANT

Mme  M. Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Quartier : ..... B.P. : ..... Code postal : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Fait à ..... le .....

Signature

### Note d'information stationnement payant, tarif résident

- Tarif 30 francs par demi heure sans limitation de durée et 200 francs la journée.
- La carte de résident doit être apposée de manière visible sur le coté trottoir du tableau de bord du véhicule (côté numéro d'immatriculation).
- Le véhicule devra être stationné à une distance maximum de 150 mètres du lieu de résidence.
- Pour bénéficier du tarif résident, le propriétaire du véhicule doit se présenter à l'accueil de la Direction de la police municipale de la ville de Nouméa, 9, rue Frédéric-Surleau.

### Pièces à fournir

- Remplir une demande de délivrance de la carte de résident pour l'année en cours et fournir les documents suivants :
  - 1 – Pièce d'identité
  - 2 – Justificatif de domicile (quittance de loyer, de téléphone ou d'électricité) et le cas échéant, une attestation d'hébergement.
  - 3 – Carte grise du véhicule à jour (au nom et à l'adresse du demandeur).